

VILLERUPT NATATION

REGLEMENT CLUB

Le règlement de Villerupt Natation a pour but de définir les **droits** et les **devoirs** réciproques entre le club et ses adhérents.

Ce règlement sera révisé chaque année par le comité directeur.

L'inscription à Villerupt Natation implique l'acceptation dans son intégralité du présent règlement de la part du licencié ou des responsables légaux dans le cas d'une personne mineure.

Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'un avertissement. Au bout de trois avertissements, le comité directeur se réserve le droit d'exclure la personne licenciée sans aucune compensation financière.

ARTICLE 1 : ADHESION – COTISATION

- Peut adhérer au club de Villerupt Natation toute personne le désirant. Il n'y aura aucune discrimination de sexe, de race, de milieu social ou toute autre.
- L'autorisation des parents est indispensable pour les mineurs.
- Toute personne à jour de sa cotisation devient membre adhérent de l'association.
- La saison sportive s'étend de septembre à août. Le montant des cotisations est fixé par le comité directeur à la fin de chaque année sportive pour la saison à venir au vu du montant des licences FFN et des objectifs du club. **Le montant comprend le prix de la licence versé à la FFN et la cotisation au club.**
- Le dossier d'inscription est disponible auprès des entraîneurs ou sur le site du club <https://www.villeruptnatation.fr/>.
Le dossier est à retourner au plus tard le 1^{er} week-end d'octobre.
- Plusieurs permanences seront assurées en début de saison pour déposer votre/vos dossier(s) et vous informer sur le fonctionnement du club. Ces dates vous seront communiquées sur notre site, sur facebook ou par affichage sur le tableau à l'entrée de la piscine.
- Un adhérent qui cesse de participer aux activités de l'association ne peut prétendre au remboursement de la cotisation, quel qu'en soit le motif.
- A cours de la saison, toute modification des renseignements fournis lors de l'inscription doit être signalée par mail à l'adresse du club villeruptnatation@wanadoo.fr :
 - o Changement d'adresse, Numéro de téléphone, e-mail, Longue maladie....

VILLERUPT NATATION

ARTICLE 2 : AFFILIATION FFN – ASSURANCE

- Tous les membres de l'association sont affiliés à la Fédération Française de Natation par une licence.
- L'adhésion à la FFN comprend une assurance responsabilité civile et individuelle accident.
- Ainsi pour une question de sécurité, tout membre qui ne se serait pas acquitté de sa cotisation annuelle **au-delà du 1^{er} week-end d'octobre** se verra refuser l'accès aux bassins, entraînements, stages et compétitions tant que la situation ne sera pas régularisée.

ARTICLE 3 : REGLEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE

- Tous les adhérents doivent se conformer au règlement intérieur de la piscine, règlement établi par la municipalité de Villerupt.
Ce règlement est affiché dans le hall d'entrée de la piscine.

ARTICLE 4 : APPLICATION DU REGLEMENT

- Les entraîneurs sont chargés de la surveillance du bassin, du respect du règlement intérieur de la piscine et du club.
Ils doivent s'assurer que chaque nageur est licencié.

Il est bon cependant de rappeler que la sécurité est l'affaire de tous et que les incidents surviennent généralement lors de chahuts en dehors des bassins et notamment dans les vestiaires.

Quelques règles à suivre :

- Respect, politesse et entraide entre les adhérents commencent déjà dans les vestiaires et se poursuivent autour des bassins
- Un mauvais comportement de l'enfant peut entraîner l'exclusion momentanée de l'entraînement et/ou de la compétition ; il peut également faire l'objet d'un avertissement
- Le nageur ne doit rien laisser dans les vestiaires : ses vêtements sont à déposer dans un sac de sport qu'il doit apporter autour du bassin aux endroits mis à sa disposition.
- Les téléphones portables et objets de valeurs sont interdits dans l'établissement. Le nageur reste le seul responsable de ses effets personnels. Le club décline toute responsabilité en cas de dégradations et/ou vols commis durant l'entraînement ou lors de compétitions et stages.

VILLERUPT NATATION

- Le nageur qui est dans l'impossibilité de nager pendant l'entraînement (pas de maillot, problème de santé etc..) devra en informer l'entraîneur et attendra dans les gradins le retour d'un parent.
- Le nageur n'est pas autorisé à rester dans les vestiaires après le début de l'entraînement.
- Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant à la fin de chaque entraînement, période à laquelle il n'est plus sous la responsabilité du club. Toutefois, en cas de retard des parents ou tout autre problème, les coachs et / ou responsables du club devront en être avertis et l'enfant devra rejoindre les gradins pour l'attendre.

ARTICLE 5 : ENTRAINEMENTS – COMPETITIONS

L'ENTRAINEMENT en natation sera mixte et se déroulera selon les horaires et groupes ci-dessous :

ECOLE DE NATATION 1 :

Lundi 17h00 à 18h00
Mercredi 17h30 à 18h30

ECOLE DE NATATION 2 :

Lundi 17h00 à 18h00
Mercredi 17h30 à 18h30

ECOLE DE NATATION 3 :

Lundi 18h00 à 19h30
Mercredi 18h30 à 19h30

GROUPE ESPOIRS :

Mardi 18h00 à 19h30
Mercredi 18h30 à 19h30
Vendredi 18h00 à 19h30

GROUPE ADOS LOISIRS – ADOS COMPET :

Mercredi 13h00 à 14h30
Samedi 11h30 à 13h00

GROUPE COMPETITION :

Lundi 18h00 à 19h30
Mardi 18h00 à 20h00
Mercredi 13h00 à 14h30
Vendredi 18h00 à 19h30
Samedi 11h30 à 13h30

GROUPE MAÎTRE (à partir de 20 ans)

Mardi 19h30 à 20h45
Vendredi 19h45 à 20h45

Note : le club se réserve le droit de modifier et/ou adapter ces données en fonction des besoins

VILLERUPT NATATION

- L'entraînement est divisé en diverses catégories de niveaux et d'âges. Les nageurs sont répartis dans les différents groupes après avoir réussi les tests d'accès. Ces groupes peuvent être modifiés à tout moment selon les besoins et sur décision exclusive des entraîneurs : seul l'entraîneur est en droit de déplacer un nageur dans un groupe de niveau mieux adapté à ses capacités
- Ecole de natation : les nageurs attendront calmement sur le bord du bassin que leur entraîneur les appelle.
- Le nageur doit se présenter 10 minutes avant le début de l'entraînement
- Il commencera un échauffement à sec (groupe espoir et compétition) et ce, même si l'entraîneur n'est pas encore disponible
- Avant le début de l'entraînement, les nageurs veilleront à ce que les lignes d'eau destinées à leur entraînement soient mises en place
- L'entraîneur sera seul aux commandes de son entraînement : il décidera des exercices à exécuter durant les entraînements et sera seul juge des améliorations et corrections à effectuer par les nageurs.
- Aucune personne présente dans les gradins n'est en droit d'intervenir pendant l'entraînement. En cas de problème ou questionnement, il/elle s'adressera après l'entraînement au coach qui se tiendra à sa disposition pour lui répondre.
- En fin d'entraînement, les nageurs interviendront spontanément et à tour de rôle pour ranger les lignes d'eau

LES COMPETITIONS :

- L'ensemble des nageurs composant les différents groupes, à l'exception des adhérents du groupe loisir, est tenu de participer aux compétitions. Cela fait partie de l'engagement à respecter dès la signature de l'adhésion au club.
- Une fois que le calendrier sportif sera fixé par la F.F.N, la région Grand Est et le département, il sera synthétisé puis disponible sur le site du club et affiché à l'entrée de la piscine. Les principales compétitions de la saison sportive seront mentionnées par catégories d'âge. Chacun pourra ainsi aisément repérer les dates qui le concernent.
- Un rappel des dates de compétitions sera fait par les coaches auprès des nageurs entre 7 à 10 jours avant la compétition. En cas d'empêchement majeur, les nageurs s'engagent à en avvertir les coaches avant la validation des engagements, c'est-à-dire 5 jours avant la date de début de la compétition. Les engagements aux compétitions étant payants, si cette clause n'est pas respectée, les licenciés et/ou leurs représentants légaux seront redevables des frais d'engagement. Seule la présentation d'un certificat médical pourra annuler cette décision.
- Une convocation sera remise à chaque nageur au moment de la clôture des engagements. Tous les détails des compétitions (engagements, séries, horaires, résultats) sont généralement repris sur le site www.liveffn.com accessible à tous.
- Concernant les engagements en compétitions : le coach reste le seul juge capable de définir les nages à effectuer par le nageur. Il ne sera en aucun cas tenu compte des demandes des parents ou d'une tierce personne.
- La tenue du club est OBLIGATOIRE lors des compétitions (t-shirt + bonnet de bain minimum.)

VILLERUPT NATATION

- Durant la compétition, les nageurs devront toujours se tenir auprès de l'entraîneur et rester groupés. Ils devront également respecter et écouter ses remarques. Leur conduite devra être irréprochable. Tout départ anticipé de la compétition devra impérativement être signalé à l'entraîneur par les parents.
- A la fin de chaque course, le nageur devra impérativement venir prendre connaissance de l'avis de son coach avant d'avoir consulté toute autre personne
- Il est rappelé aux parents ou autres proches qu'ils ne doivent en aucun cas intervenir lors de la compétition.
En cas exceptionnel de litige ou problème constaté, ils en feront part à l'entraîneur lors de la pause qui relaiera l'information aux juges et arbitres si besoin.
- Les parents se doivent de rester des spectateurs lors des compétitions. L'accès aux bords des bassins ne leur est pas autorisé et reste un espace réservé exclusivement aux organisateurs, aux entraîneurs, aux nageurs et aux juges.
- REPAS : à chaque compétition durant une journée entière, le club assurera le repas de midi pour les nageurs. Une participation de 6.- € par repas et par nageur est demandée aux parents, quel que soit le montant global.

Au cas où le club qui reçoit organise un repas, Villerupt Natation proposera aux parents, quelques jours auparavant, de manger avec les nageurs, dans la limite des places disponibles. Les réservations devront être effectuées à la date demandée et le prix dû sera alors celui fixé par l'organisation.

Toute réservation de repas non honorée sera à rembourser à Villerupt Natation.

Les montants dus pour les repas devront être remis avant la compétition au coach, ou à toute autre personne désignée, sous enveloppe fermée sur laquelle seront mentionnés le nom du nageur, la date et le lieu de la compétition ainsi que le nombre de repas réservés en plus du nageur.

NOTE PARTICULIERE RELATIVE AUX INTERCLUBS : Certains nageurs seront sollicités pour participer aux interclubs par équipes. Ces compétitions sont des échéances importantes pour le club car elles permettent de cumuler des points qui détermineront notre classement club au niveau fédéral.

Nous comptons donc sur les nageurs sélectionnés pour se rendre disponibles afin de ne pas sanctionner par leur absence leur équipe et par conséquent le club.

LES DEPLACEMENTS :

- En règle générale, les déplacements proches se feront par les parents ou en covoiturage.
- Pour les déplacements plus éloignés, le club pourra dans certains cas organiser le voyage en minibus ou véhicule de location. Vous en serez alors informés si tel est le cas.
- Les parents s'engagent à respecter les heures de rendez-vous fixées pour les départs en compétition

LES HORAIRES :

Chaque nageur devra impérativement être présent à l'horaire d'ouverture des portes quelle que soit l'heure à laquelle aura lieu sa/ses nage(s).

Les horaires de fin de compétition seront donnés à titre indicatif et pourront être modifiés à tout moment et sans préavis. Les parents devront donc tenir compte de ces réserves pour s'assurer de la bonne récupération de leurs enfants à la fin des compétitions.

Comme déjà exprimé précédemment, le déroulement de la compétition est généralement repris sur le site www.liveffn.com

VILLERUPT NATATION

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT

- Chaque adhérent s'engage à respecter les locaux et le matériel du club mis à sa disposition (planche-pull-palmes-mini bus...). Pour tout manquement à ce respect, le club se verra dans l'obligation de facturer les dommages à l'adhérent mis en cause.
- Les adhérents sont tenus en toutes circonstances (entraînements-déplacements-stages-compétitions-etc...) d'adopter un comportement non préjudiciable à l'image de marque de « Villerupt Natation ».
- La politesse et la courtoisie sont de rigueur entre les adhérents et envers les entraîneurs. Le fairplay et l'esprit sportif sont également exigés lors des compétitions, à l'égard des officiels et de l'ensemble des nageurs présents. Les nageurs sont invités à encourager et soutenir leurs collègues.

ARTICLE 7 : STAGES

- Des stages de perfectionnement pourront être proposés lors des périodes de vacances scolaires, soit sur le site de la piscine municipale de Villerupt, soit dans un autre complexe sportif en France ou à l'étranger.
- Les nageurs sélectionnés, selon des critères sportifs définis par l'équipe d'entraîneurs, seront tenus par un contrat moral avec le club.

Un rendez-vous individuel sera fixé entre les responsables légaux du nageur et un membre du bureau pour évoquer ce contrat moral (ex : obligation de participer aux 6 épreuves du Nathatlon...).
Ce rendez-vous constituera un passage obligatoire pour l'inscription définitive en stage.

- Une participation financière pourra être demandée pour les stages organisés en dehors de Villerupt. Le comité directeur, après débat décidera du montant de la participation financière du club et du nageur.
- Tout nageur qui se verrait exclu de stage pour des problèmes de comportement ne pourra pas prétendre à son remboursement ni tout autre dédommagement.

ARTICLE 8 : PUBLICATION DES PHOTOS

- Chaque adhérent majeur, ou chaque représentant légal, dans le cas d'un mineur, autorise le club Villerupt Natation à publier à la presse ou sur le site internet du club et/ou sur Facebook les photos prises lors des différents entraînements, manifestations, stages ou compétitions.

VILLERUPT NATATION

ARTICLE 9 : TENUE VESTIMENTAIRE

- A l'entraînement, tenue vestimentaire libre dans la mesure où elle ne perturbe en rien la séance.
- Chaque compétition sera effectuée obligatoirement sous les couleurs du club (bonnet + Tee shirt au minimum ; short demandé pour le groupe espoir et compétition).

Frédérique PETRINI
PRESIDENTE DE VILLERUPT NATATION



CLUB VILLERUPT NATATION PISCINE MUNICIPALE

N°12 rue de VERDUN

54190 VILLERUPT

Tél. : 03 82 89 13 41 ou 03 82 89 48 33

Site Internet : <https://www.villernatation.fr/>

Email : villernatation@wanadoo.fr